



|||||||

POLITIQUE
ENVIRONNEMENTALE
2019-**2025**

|||||||

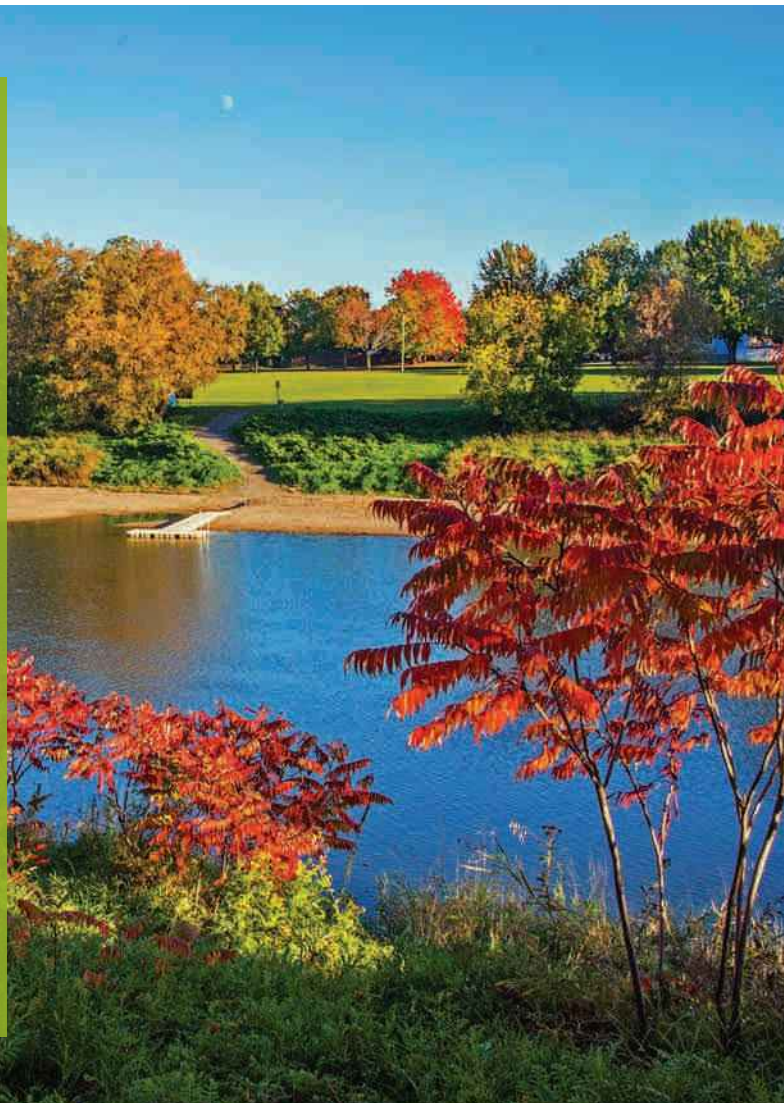


NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION
Ville de culture et de patrimoine

TABLE DES MATIÈRES

Message du maire, Sébastien Nadeau	3
Mot du responsable de la Commission de l'environnement, Fernand Gendron	4
Définition	5
Vision	6
Démographie et territoire	7
Objectif	8
Agriculture et aménagement du territoire	9
L'eau	12
Les matières résiduelles	14
La biodiversité	16
Les changements climatiques	18
Le programme Étoile Verte	20
Les actions prioritaires	21
Le comité de suivi	23



MESSAGE DU MAIRE SÉBASTIEN NADEAU



SE RESPONSABILISER, ENSEMBLE, POUR NOTRE PLANÈTE

Nous sommes de plus en plus conscients de l'urgence et de l'importance de prendre des actions courageuses pour protéger notre environnement. Ces enjeux sont planétaires, mais débutent dans chacun de nos gestes au quotidien. La lutte contre les changements climatiques est autant l'affaire des gouvernements, des régions et des villes que de chacun d'entre nous.

La nouvelle – et première – politique environnementale de L'Assomption est une invitation à adopter de bonnes habitudes de vie et à poser les bons gestes qui auront, chacun, un impact positif sur l'environnement, aussi minime soit-il! Je constate tous les jours que la population de L'Assomption a préservé son sens de la communauté et sa bienveillance envers son prochain. J'en suis fier.

Je tiens à remercier les membres de la Commission pour leur travail rigoureux et l'élaboration d'une politique qui mise sur des impacts concrets. C'est ce que nous souhaitons.

Je me plais à croire que chaque citoyen sait qu'il a un rôle à jouer dans cet enjeu mondial. Notre politique de l'environnement est l'invitation que nous lançons aux Assomptionnistes : cumulons chacun de nos petits gestes pour devenir une communauté inspirante et exemplaire. Faisons-le



pour nous, faisons-le pour nos parents, faisons-le pour nos enfants, faisons-le ensemble pour notre communauté.

Cette politique engage le conseil municipal présent et futur à réaliser dix actions en tout temps pour protéger notre planète. Cet engagement est exigeant, car dès qu'une action sera complétée, la Ville devra la remplacer par un nouveau défi à relever pour améliorer notre environnement. Le conseil municipal en présentera le bilan annuel pour en garantir le respect.

La lutte contre les changements climatiques nous implique personnellement et commence par chacun de nos gestes à la maison, dans notre rue, notre quartier, notre ville. Soyons responsables et agissons ensemble pour que L'Assomption demeure une ville inspirante et verte!

SÉBASTIEN NADEAU
Maire



MOT DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, **FERNAND GENDRON**



La première politique environnementale de la Ville de L'Assomption établit un programme d'actions concrètes en matière de développement durable.

Je tiens à ce titre à remercier mes collègues du conseil municipal et membres de la Commission, Chantal Brien et Pierre-Étienne Thériault, les membres de *L'Assomption en transition*, les citoyennes et citoyens qui y ont contribué tout comme le

personnel des services municipaux de l'hygiène du milieu et de la qualité de vie.

Cette politique se veut le reflet de la vision du maire Sébastien Nadeau et des membres du conseil municipal axée sur des résultats concrets, appuyée par des objectifs à la fois réalistes et ambitieux, porteuse d'un monde meilleur.

Cette première politique environnementale devient le canevas d'une mobilisation générale, autant à partir de l'appareil administratif et tout son personnel que des citoyennes et citoyens, des gens d'affaires, des industriels, des commerçants ainsi que des groupes communautaires et sociaux.

Nos actions seront inspirantes, tangibles et accomplies selon les critères les plus rigoureux et les plus performants pour devenir un exemple, une référence, une fierté.

FERNAND GENDRON
Responsable

DÉFINITION



La politique environnementale vise à maintenir, à développer, à préserver et à améliorer l'ensemble des conditions naturelles des organismes vivants de notre milieu de vie à L'Assomption.

Les actions qui en découlent privilégient systématiquement cet objectif afin qu'autant les interventions dans le milieu de vie que leurs conséquences en préservent la pérennité. Elles concernent tout ce qui implique l'eau, les sols et les eaux souterraines, les matières résiduelles, l'air et les changements climatiques ainsi que la biodiversité.

La politique environnementale s'inscrit dans la vision plus large de développement durable afin de satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à subvenir à leurs besoins dans un environnement sain et sécuritaire.



LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE
S'INSCRIT DANS LA VISION PLUS
LARGE DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE.





LES ACTIONS DÉFINIES
CONCERNENT LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AIR, DE
L'EAU, DU TERRITOIRE À LA FOIS
AGRICOLE ET URBAIN.

VISION



La politique environnementale a été amorcée à l'occasion du premier Festival de l'environnement de Lanaudière, le 14 avril 2018, alors que le maire de L'Assomption, Sébastien Nadeau, a annoncé que la Ville allait se doter de sa première politique de l'environnement dès 2019.

Dès lors, un comité d'élaboration de la politique environnementale a été créé, dans un esprit participatif, pour obtenir des engagements à long terme et des actions concrètes. Il a été constitué d'élus, de membres du personnel de la Ville et de la communauté particulièrement engagés dans la protection de l'environnement.

Plusieurs rencontres ont été tenues en 2018 pour établir les bases de la politique, ses grands thèmes, ses objectifs et les actions à accomplir. Les objectifs définis sont à la fois ambitieux, concrets et réalisables, dans le respect de la capacité de payer des citoyennes et citoyens.

Les actions définies concernent la protection de l'environnement, de l'air, de l'eau, du territoire à la fois agricole et urbain. Elles promeuvent aussi la mobilité durable et le transport collectif et actif, la réduction à la source et la gestion responsable des matières résiduelles. Enfin, elles soutiennent l'économie locale et encouragent l'utilisation d'énergies vertes ainsi que la réduction des énergies fossiles.

DÉMOGRAPHIE ET TERRITOIRE



Notre ville est reconnue pour son dynamisme. Notre population est en forte croissance et a presque doublé en trente ans pour atteindre près de 23 000 personnes. Plus jeune que la moyenne québécoise (38,5 ans par rapport à 42,3 ans), notre population a la chance de bénéficier d'un immense territoire naturel bien préservé.

La majeure partie du territoire (80 %) est utilisée à des fins agricoles alors que la cité est dotée d'un cœur urbain vivant et d'une vie culturelle dynamique. Le centre de la ville se trouve sur une presqu'île tracée par les méandres de la rivière L'Assomption, dont la ville tient d'ailleurs son nom. On y retrouve des infrastructures culturelles, patrimoniales et institutionnelles de renom.

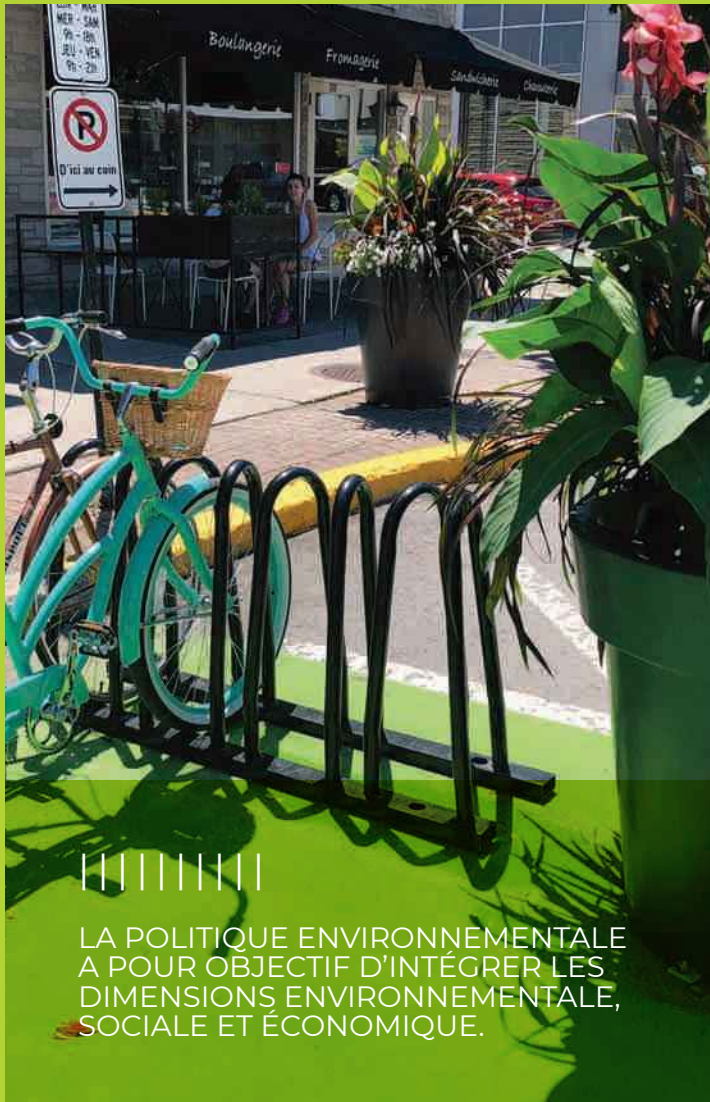
L'agriculture y est performante, notamment par la culture de produits maraîchers, et on y trouve de nombreuses fermes laitières.

L'Assomption compte aussi développer un pôle d'innovation agricole : L'Assomption Vert Cité. Cet écosystème est déployé sur plusieurs millions de pieds carrés et axé sur le développement d'une masse critique en agriculture ainsi qu'en innovation. Il mise sur les technologies de transfert énergétique, d'aquaponie, de serriculture et de création de serres sur les toits.



L'ASSOMPTION EST AUSSI DOTÉE
D'UN PÔLE D'EXCELLENCE EN
INNOVATION ET RECHERCHE :
L'ASSOMPTION VERT CITÉ.

Situé tout près de Montréal, notre territoire est aussi bien desservi sur le plan des transports par l'autoroute 40, les routes 339, 341, 343 et 344 et les voies ferrées du Canadien National, sur la desserte du chemin de fer Québec-Gatineau.



LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE A POUR OBJECTIF D'INTÉGRER LES DIMENSIONS ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE.

OBJECTIF



La politique environnementale a pour objectif d'intégrer les dimensions environnementale, sociale et économique dans les décisions de la Ville et les actions qui en découlent.

Pour ce faire, les enjeux suivants sont considérés :

- acceptabilité sociale;
- développement des connaissances;
- retombées intergénérationnelles;
- lutte contre les changements climatiques;
- environnement et biodiversité;
- pérennité du territoire;
- agriculture et foresterie;
- transport et mobilité durable;
- approvisionnement local;
- développement économique.

L'AGRICULTURE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

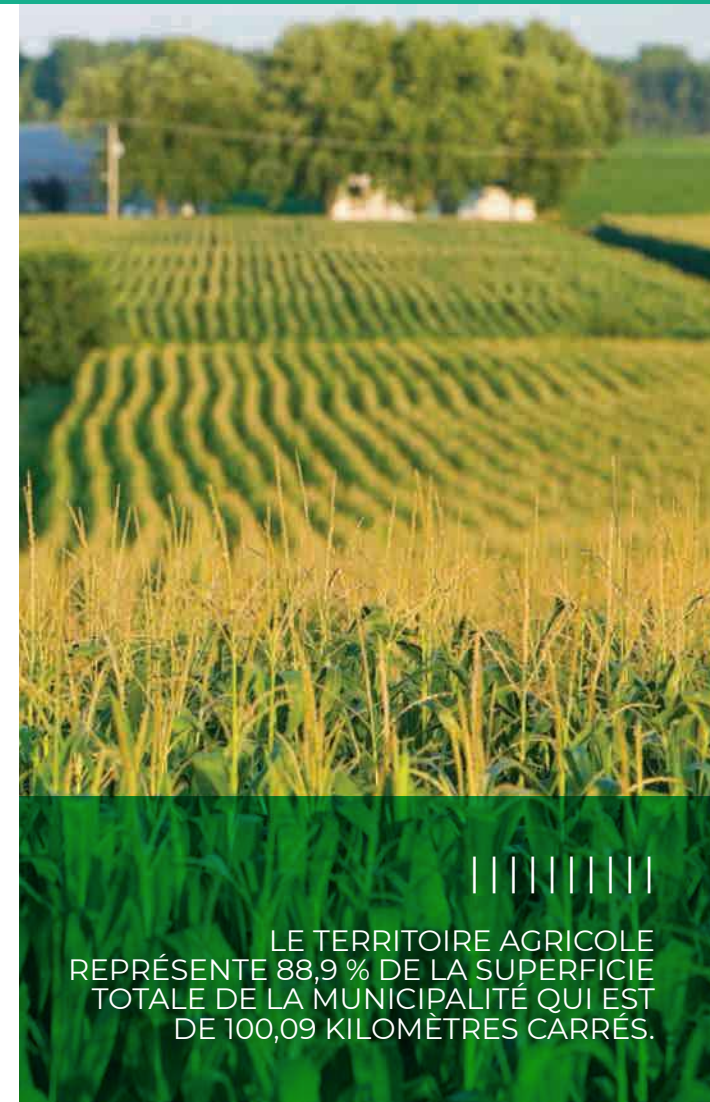


Le monde agricole constitue une réalité importante et active sur le territoire de L'Assomption. Le territoire agricole représente 88,9 % de la superficie totale de la municipalité qui est de 100,09 kilomètres carrés. La majeure partie des terres est exploitée pour la production végétale et animale.

Il s'agit d'un monde dynamique et essentiel de l'écosystème dont l'historique forge autant l'histoire que la qualité du territoire de L'Assomption.

L'aménagement du territoire doit contribuer à préserver la biodiversité, soit le maintien des espèces, des écosystèmes, des ressources et des processus naturels essentiels pour promouvoir la qualité de vie des citoyennes et citoyens.

La politique environnementale protège l'usage respectueux et pérenne du territoire agricole et favorise un aménagement du territoire respectueux et porteur, selon les meilleures pratiques du développement durable.



LE TERRITOIRE AGRICOLE REPRÉSENTE 88,9 % DE LA SUPERFICIE TOTALE DE LA MUNICIPALITÉ QUI EST DE 100,09 KILOMÈTRES CARRÉS.



ENGAGEMENTS

Les actions mises de l'avant par la Ville visent la protection et le développement durable du territoire et de ses exploitations agricoles, soit :

- faciliter l'agriculture responsable de proximité;
- encourager la relève en agriculture;
- soutenir l'agriculture biologique;
- promouvoir l'agriculture urbaine;
- développer le territoire selon les principes du développement durable;
- développer le réseau de pistes cyclables;
- favoriser la densification urbaine;
- établir une saine gestion des sols;
- limiter la pollution sonore, lumineuse, visuelle et olfactive.

ACTIONS

Court terme

- créer un plan d'agriculture urbaine;
- favoriser la création de jardins en façade;
- identifier des lieux potentiels pour l'aménagement de jardins urbains;
- démarche de réflexion de critères Leed pour les nouvelles résidences;
- subventionner l'acquisition de tondeuses électriques;
- planter l'éclairage des rues avec des luminaires équipés d'ampoules à diode électroluminescente (DEL);
- réviser la réglementation pour les revêtements extérieurs en milieu urbain;
- revoir la réglementation d'aménagement des aires de stationnement;
- assurer une distribution spatiale équilibrée des parcs et espaces verts sur le territoire;
- identifier et aménager des îlots de fraîcheur en zones urbaines;
- élaborer un plan directeur de transport actif;
- développer et boucler le réseau cyclable et mettre en réseau les points d'intérêt;
- planter des arbres dans les emprises routières;
- bonifier les normes d'aménagement des voies de circulation pour réduire la pollution sonore, visuelle et lumineuse.

Moyen terme

- implanter un marché public événementiel;
- établir une réglementation favorable pour l'usage de panneaux solaires;
- établir un règlement pour l'installation de systèmes électriques éoliens;
- aménager la piste cyclable L'Assomption – Repentigny et L'Assomption – Saint-Gérard-Majella.

Long terme

- Adopter une réglementation sur l'émission des nanoparticules pour les poêles et foyers au bois.



À L'ASSOMPTION, L'USAGE RESPONSABLE ET LA PROTECTION DE CETTE RESSOURCE SONT AU CŒUR DE LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT.

L'EAU



L'eau potable est considérée comme l'or bleu de la planète, une ressource de plus en plus importante avec la croissance démographique mondiale et les bouleversements climatiques.

À L'Assomption, l'usage responsable et la protection de cette ressource sont au cœur de la politique environnementale. Cette conscience publique concerne autant la production et la consommation de l'eau potable, la gestion des eaux usées que la protection des plans et cours d'eau.

La Ville est déjà associée au Réseau environnement depuis 20 ans afin de mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de traitement, de distribution et de réduction de la consommation d'eau.

ENGAGEMENTS

Les actions mises de l'avant par la Ville impliquent autant la prévention, la protection que les mesures de réhabilitation de la ressource.

- poursuivre l'amélioration en continu de la qualité de l'eau potable, notamment selon les programmes d'excellence en eau potable (PEXEP) de Réseau environnement pour le traitement et la distribution de l'eau;
- protéger et mettre en valeur la rivière L'Assomption;

- développer les connaissances sur :
 - les nouvelles technologies en filtration et en épuration des eaux usées;
 - l'utilisation responsable de l'eau potable;
 - la pollution de l'eau;
 - la réduction des sources de pollution de l'eau;
 - la gestion de l'eau de pluie;
 - la gestion de l'eau de la fonte des neiges usées;
 - la gestion des ouvrages de débordement des eaux usées.
- promouvoir l'utilisation :
 - d'équipements à faible consommation d'eau.

ACTIONS

Court terme

- instaurer un programme de vidange des installations septiques;
- assurer la conformité et l'efficacité des installations septiques privées;
- mettre à jour le plan d'intervention égouts/aqueduc;
- utiliser l'eau brute/eau de pluie pour les travaux municipaux/citoyens;
- investir dans l'épuration des eaux (vigie, nouvelles technologies végétales);
- promouvoir l'éducation sur les sources potentielles de pollution de l'eau;

- évaluer l'interdiction de vente d'eau en bouteille de plastique; étude d'un plan de réduction;
- récompenser le faible débit résidentiel, municipal et institutionnel; revoir la taxation de la surconsommation de l'eau/réglementation, tarification par strate;
- bonifier la politique de gestion des eaux pluviales existante du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- encourager les bonnes pratiques résidentielles, commerciales et institutionnelles;
- installer des fontaines d'eau dans les parcs municipaux et espaces publics;
- limiter les toilettes chimiques et favoriser les toilettes écologiques;
- proposer l'utilisation de toilettes à faible débit chez les commerçants;
- élaborer un programme de distribution de récupérateurs d'eau de pluie (subvention) à la suite de l'arrêt du Fonds IGA.

Moyen terme

- implanter un programme d'inspections des raccordements croisés.

Long terme

- atteindre la phase 4 du PEXEP.



MATIÈRES RÉSIDUELLES



Les matières résiduelles concernent tout ce qui implique la réduction, la réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination des produits et matières que nous utilisons dans nos vies, que ce soit au niveau résidentiel, commercial, industriel, agricole ou institutionnel. Notre politique environnementale soutient, encourage et promeut les meilleures pratiques les concernant pour assurer la protection de l'environnement.

Ces pratiques visent la réduction à la source et le traitement in situ, le recyclage, la gestion des matières organiques, la valorisation énergétique et l'élimination responsable des matières, biens et produits.

L'Assomption endosse et poursuit les orientations et objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.



NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE SOUTIENT, ENCOURAGE ET PROMEUT LES MEILLEURES PRATIQUES CONCERNANT LES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR ASSURER LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

ENGAGEMENTS

Les actions mises de l'avant par la Ville visent à atteindre les meilleures pratiques pour la gestion des matières résiduelles, soit :

- participer au programme GMR PRO du Réseau Environnement, en partenariat avec Recyc-Québec;
- sensibiliser la population à la collecte à trois voies;
- favoriser l'économie circulaire inscrite dans les notions d'économie verte, de l'usage, de la fonctionnalité, de la performance et de l'écologie industrielle;
- encourager la pratique zéro déchet, inspirée du principe 5R (refuser, réduire, réutiliser, recycler, composter);
- privilégier la réduction à la source.

ACTIONS

Court terme

- implanter une brigade verte;
- sensibiliser la population et les gens d'affaires à l'utilisation de sacs de plastique à usage écologique;
- inciter les épiciers à utiliser moins d'emballages, moins de sacs de plastique et plus de vrac et de plats réutilisables;
- rendre disponible le lave-vitre en vrac à la pompe, aux stations d'essence et services
- créer une plate-forme web Info-Collectes;
- mettre en valeur les bénéfices financiers de bien gérer nos matières résiduelles, tels que les redevances à l'enfouissement et les ristournes gouvernementales obtenues;

- promouvoir la collecte des matières organiques dans les écoles;
- améliorer l'accessibilité à l'Écoparc.

Moyen terme

- utiliser des camions laveurs des bacs de matières organiques;
- revoir le modèle de gestion des matières résiduelles.





LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ PERMETTRA DE MAINTENIR LES USAGES, LES ACTIVITÉS ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE TERRITOIRE.

BIODIVERSITÉ



La préservation de la biodiversité est essentielle au maintien des espèces, des écosystèmes, des ressources et des processus naturels pour soutenir la qualité et le milieu de vie, leur diversité et leurs interactions.

La politique environnementale mise sur la protection de la biodiversité pour maintenir les usages, les activités et le développement de notre territoire en conservant la qualité des milieux naturels d'intérêt et à valeur ajoutée.

ENGAGEMENTS

Les actions mises de l'avant par la Ville visent à protéger, développer et bonifier de façon responsable et respectueuse la biodiversité :

- inventorer le patrimoine vivant;
- augmenter la biodiversité;
- préserver les écosystèmes;
- protéger les milieux humides, les boisés et les espaces verts;
- contrôler et réduire les espèces envahissantes nuisibles;
- promouvoir la protection des bandes riveraines;
- préserver l'intégrité écologique des rives;
- restaurer les zones à valeur ajoutée;

- densifier la canopée urbaine;
- limiter l'usage des pesticides;
- promouvoir l'usage de produits naturels pour contrer les parasites animaux et végétaux.

ACTIONS

Court terme

- adopter une politique de l'arbre;
- favoriser la croissance des insectes pollinisateurs;
- évaluer la nécessité de fauchage des espaces vacants;
- maximiser le potentiel de développement du parc écologique;
- contrôler les espèces envahissantes dans les espaces publics;
- sensibiliser les riverains à la protection des bandes riveraines;
- réglementer l'usage des pesticides;
- définir des zones d'accès public à la rivière L'Assomption;
- caractériser les bandes riveraines de la rivière L'Assomption.

Moyen terme

- revoir l'aménagement des fosses de plantation en milieu urbain.



CHANGEMENTS CLIMATIQUES



L'activité anthropique est la principale cause des changements climatiques et l'ère industrielle en a augmenté l'impact. La population brûle les combustibles fossiles et convertit des terres boisées en zones agricoles. Ces combustibles fossiles produisent alors du dioxyde de carbone, un gaz à effet de serre qui réchauffe la planète, principale cause des changements climatiques d'origine humaine.

Les changements climatiques sont mesurés par les variations de température, de précipitations, de vents et d'autres indicateurs. Si le climat de la Terre est naturellement variable, tout facteur qui cause un changement soutenu peut mener aux changements climatiques.

La politique environnementale vise à lutter contre les changements climatiques d'origine humaine.

ENGAGEMENTS

Les actions menées par la Ville pour lutter contre les changements climatiques comprennent :

- appliquer le plan d'action 2015-2020 de la Ville, volets collectivité et corporatif, basés sur l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) sur notre territoire;
- favoriser la réduction des GES dans les projets et activités de la municipalité;



LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE
VISE À LUTTER CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES
D'ORIGINE HUMAINE.

- sensibiliser la population aux bonnes pratiques pour réduire les émissions de GES et d'autres polluants;
- aménager le territoire pour améliorer la qualité de l'air;
- promouvoir le transport actif et la mobilité durable;
- soutenir l'économie locale;
- prendre des mesures pour contrer le réchauffement climatique;
- encourager l'utilisation d'énergies vertes;
- réduire notre dépendance collective aux énergies fossiles.

ACTIONS

Court terme

- déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique;
- sensibiliser à l'impact des GES dans notre vie quotidienne;
- promouvoir les bornes électriques à recharge rapide;
- développer en partenariat des stations de recharge rapide;
- promouvoir la consommation et l'économie locale;
- autopartage avec les véhicules municipaux électriques;
- aménager un stationnement incitatif;
- promouvoir le transport collectif;
- implanter le transport électrique solo du style trottinette électrique;
- promouvoir les programmes Embarque Lanaudière et Covoiturage.ca;

- soutenir des projets expérimentaux et innovants avec l'organisme IVEO;
- privilégier le remplacement des véhicules municipaux par des véhicules électriques.

Moyen terme

- aménager des aires de stationnement pour véhicules électriques.

Long terme

- étudier la faisabilité d'implanter des services de navettes;
 - Deux pôles : L'Assomption-Saint-Gérard-Majella-Montréal.
- subventionner l'installation de bornes de recharge privées pour véhicules électriques.





LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ENTEND MAINTENIR 10 ACTIONS À RÉALISER EN TOUT TEMPS PAR ANNÉE JUSQU'EN 2025.

LES 10 ACTIONS PRIORITAIRES



La Commission de l'environnement a sélectionné les actions suivantes à réaliser en priorité :

1. IMPLANTER LE PROJET DE CONSIGNE «LA TASSE»
2. DÉBUTER LE RECYCLAGE DES BOUCHONS DE LIÈGE
3. METTRE EN PLACE LE PROGRAMME DE RECONNAISSANCE «ÉTOILE VERTE»
4. AJOUTER DES ÎLOTS DE COLLECTE À TROIS VOIES DANS LES ESPACES PUBLICS
5. UTILISER L'EAU DE PLUIE RÉCUPÉRÉE LORS DE TRAVAUX MUNICIPAUX
6. ÉTUDIER LA FAISABILITÉ DE CONVERTIR L'ÉCLAIRAGE DE RUE AU DEL

7. REDYNAMISER, BONIFIER ET AJOUTER DES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTAUX (COUCHES LAVABLES, TOILETTE À FAIBLE DÉBIT, TONDEUSE ÉLECTRIQUE, BARIL DE RÉCUPÉRATION DE PLUIE)

8. BANNIR L'UTILISATION DES SACS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

9. CONVERTIR GRADUELLEMENT LA FLOTTE DE VÉHICULES MUNICIPAUX À L'ÉLECTRICITÉ

10. PLANIFIER DES JARDINS URBAINS

La Commission de l'environnement entend maintenir 10 actions à réaliser en tout temps par année jusqu'en 2025. Afin d'en garantir l'application, un comité de suivi sera mis sur pied. Une fois un objectif atteint, il sera systématiquement remplacé par un nouveau afin qu'il y ait toujours dix objectifs à réaliser.





PROGRAMME ÉTOILE VERTE



La Ville de L'Assomption implantera en 2020 un programme intitulé *Étoile Verte* pour certifier les gestes écoresponsables des commerces, industries et organismes reconnus.

LE PROGRAMME DE CERTIFICATION EST CRÉÉ SUR LE PRINCIPE DES 3RVE, QUI CONSISTE À PRIVILÉGIER :

- la Réduction à la source en réduisant le gaspillage et l'utilisation abusive des ressources;
- le Réemploi qui permettra de donner une seconde vie utile à un produit avant de le recycler;

- le Recyclage qui permettra de donner une deuxième vie à un produit en le transformant;
- la Valorisation de certaines matières qui peuvent être utilisées autrement;
- l'Élimination de façon sécuritaire et environnementale des déchets ultimes.

LA CERTIFICATION ÉTOILE VERTE SOULIGNERA LE SUCCÈS DE GESTES ÉCORESPONSABLES DE NOS PARTENAIRES QUI APPLIQUENT UNE SÉRIE D' ACTIONS EN FONCTION DE CES PRINCIPES ENVIRONNEMENTAUX :

- éviter le suremballage;
- permettre l'utilisation de contenants réutilisables pour les aliments en vrac;
- remplacer le sac de plastique à usage unique;
- éliminer les aliments périmés comme matières compostables;
- offrir la collecte à trois voies.



COMITÉ DE SUIVI



La politique environnementale vise à déterminer les orientations de la collectivité pour protéger l'environnement, mais aussi à définir les actions à réaliser selon un calendrier à respecter pour en garantir les bénéfices.

Pour ce faire, un comité de suivi sera formé en 2019. Il aura comme mission de s'assurer que la Ville réalise les actions définies dans sa politique environnementale.

ENGAGEMENTS

Le comité de suivi devra :

- assurer la vigie sur les actions posées par la collectivité;
- veiller à ce que l'administration municipale réalise les actions prévues;
- faire la reddition de comptes des interventions.

ACTIONS

Court terme

- créer un comité de suivi de la politique environnementale;
- créer un fonds vert municipal pour financer les actions prioritaires qui découlent de la politique environnementale;
- diffuser périodiquement les actions entreprises en matière d'environnement;

- sensibiliser les citoyens aux problématiques environnementales d'actualité;
- suggérer de nouvelles habitudes environnementales;
- développer des outils de communication pour maximiser les retombées de la politique environnementale et des actions identifiées;
- créer des partenariats avec divers organismes du territoire (écoles, OBNL, regroupements, etc.);
- identifier les différents programmes de subventions en environnement;
- favoriser la réalisation d'actions « à moindre coût » pour la Ville.





VLA_2019_05

ÉDITION

La Politique de l'environnement est une publication de la Ville de L'Assomption.

RÉALISATION

Commission de l'environnement
de la Ville de L'Assomption

Service de l'hygiène du milieu

Service de la qualité de vie

Services techniques

L'Assomption en transition

Groupe de citoyens engagés

RÉVISION

Communications - Ville de L'Assomption

Ville de L'Assomption

781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord

L'Assomption (Québec) J5W 2H1

450 589-5671

ville.lassomption.qc.ca



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine